



**PROCES VERBAL INTEGRAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 OCTOBRE 2010**

Présents :

M. Jean-François GONDELLIER, Maire
Mmes Isabelle BAJARD, Catherine BÉASSE, Sylviane BÈCLE, Marie-France CHAUSSEY, Jacqueline FOURCOT, Gisèle GRENETTE, Karine KAWALEC, Nelly OBLIN, Catherine PAGEAUX, Véronique PAGOT, Valérie SOTTY, Jeannine TISSERANDOT.
MM. Guy BAILLY, Alain BERTHELON, Simon DEJEAN, Jacques DUSSABLY, Aimé GRAPIN, Philippe GUYARD, Michel LECOMTE, Jean RENARD, Claude SIRANDRE, Philippe THOMAS, Frédéric VAUSSARD, Jean-Michel VERPILLOT, Jean-Charles VIENNET.

Absentes et excusées :

Mmes Françoise BEEKHUIZEN - Isabelle CLAIR - Sylvie ROUSSIN.

Délégations :

Françoise BEEKHUIZEN à Jean-Charles VIENNET
Isabelle CLAIR à Jean-Michel VERPILLOT
Sylvie ROUSSIN à Gisèle GRENETTE

Secrétaires :

Madame Jeannine TISSERANDOT et Messieurs Jean-Michel VERPILLOT - Frédéric VAUSSARD ont été nommés pour remplir les fonctions de secrétaire.



Mesdames, Messieurs, Bonsoir,

En préalable aux informations générales que je souhaite vous transmettre, je souhaiterais rappeler l'article 28 de notre règlement intérieur qui stipule dans son dernier paragraphe :

ARTICLE 28 : COMPTES RENDUS ET PROCES VERBAUX

Par ailleurs, le procès-verbal complet sera rédigé. Cependant, les positions exprimées par chacun des intervenants pourront y être résumées à l'essentiel de leurs propos. La rédaction complète d'une intervention devra être transmise, par écrit, en séance, par les intéressés au (x) secrétaire (s). Ce projet de Procès-verbal sera transmis aux Secrétaires par courrier ou courriel, sous quinzaine (sauf cas particulier sous la responsabilité de M. le Maire) et retourné, avec les observations des Secrétaires, dans les 5 jours.

Dans cet esprit, je souhaiterais que les interventions des uns et des autres soient résumées à l'essentiel et ne pas faire du mot à mot comme c'est le cas avec le dernier procès-verbal.

En effet, le mot à mot implique un travail important de contrôle et je pense personnellement que nous avons tous autre chose à faire.

Je souhaite que les secrétaires de séance appliquent cette recommandation dès ce conseil. Je les en remercie par avance.

Je vais vous donner maintenant quelques informations d'ordre général.

Courrier de deux Conseillers Municipaux :

J'ai reçu un courrier en date du 25 septembre 2010 de Madame TISSERANDOT et de Monsieur Guy BAILLY – Conseillers municipaux de la liste « Changements et Progrès à Marsannay », membres de l'Union Départementale des Elus Socialistes Et Républicains de la Côte d'Or.

Ce courrier m'interpelle pour connaître ma position en tant que Maire sur les sujets suivants :

Je résume :

Connaître mon avis sur le projet de réforme des collectivités territoriales

Savoir si je soutiens la création du conseiller territorial, qui fusionne les fonctions des conseillers généraux et des conseillers régionaux, au risque d'affaiblir structurellement les deux niveaux de collectivités – voire de programmer la disparition de l'un d'entre eux – ce qui nous semble éloigner les élus de leurs concitoyens.

Etes-vous en faveur de la réintroduction du mode de scrutin uninominal des conseillers territoriaux imposé par le gouvernement contre l'avis du sénat ?

Etes-vous d'accord avec le tableau fixant le nombre de conseillers territoriaux tel que le souhaite le Gouvernement ?

Mon avis sur l'article 35 relatif au partage des compétences et aux financements croisés ?

La clause générale de compétence est supprimée pour les départements et les régions. Seules les communes la conservent, mais en réalité sans les moyens financiers de l'exercer.

Et enfin,

Soutenez-vous un texte qui contribuera inévitablement à mettre en danger les capacités d'action des collectivités dans leur ensemble ?

Tout d'abord, je tiens à préciser que sauf erreur de ma part, rien n'est encore voté en ce qui concerne la réforme des collectivités territoriales.

De toute façon, en tant que Maire de la commune de Marsannay-la-Côte je resterai fidèle à la position que je défends en permanence à savoir mon indépendance politique ce qui n'est pas votre cas.

Vous posez les questions et donnez les réponses, c'est votre droit et votre opinion.

Je ne répondrai jamais à ce genre de courrier qui est politique et qui ne correspond pas à ma philosophie d'indépendance que tout le monde connaît et reconnaît.

Vous voilà informés si vous aviez encore des doutes sur moi-même.

Budget Fêtes et Cérémonies :

Suite à une intervention de Madame CLAIR lors de la dernière commission Finances qui précisait que le budget FETES ET CEREMONIES ne cessait d'augmenter en 2010 à chaque Décision Modificative, je regrette son absence ce soir car comme je l'ai précisé lors de la dite commission, cette ligne budgétaire a été ajustée mais jamais elle n'a été en forte augmentation comme elle l'a prétendu lors de la réunion.

Le budget primitif s'élevait à 45 360 €, lors des différentes modifications du BS et des DM 2010, cette ligne budgétaire a été ajustée de la façon suivante :

- 5 600 € au BS correspondant à un spectacle ABC 2009 non payé en 2009 mais en 2010. C'était un ajustement et non une augmentation et vous vous en souvenez très bien.
- Lors de la DM que vous allez peut-être voter ce soir, il y a une augmentation de 2 002 € concernant des interventions à la bibliothèque en partenariat avec d'autres collectivités, cette augmentation sera soumise à votre vote ce soir. L'engagement financier de la commune pour cette opération s'élève à 134,52 €.

En conclusion, l'augmentation réelle de cette ligne budgétaire pour l'année 2010 s'élève à 134,52 € pour un budget initial de 45 360,00.

Question de Madame Tisserandot lors du dernier Conseil Municipal concernant l'intervention du SMD sur les regards mixtes de la Champagne-Haute :

Une autre question qui était très intéressante et à laquelle je n'avais pas pu répondre la dernière fois car je n'avais pas les éléments concerne la question de Mme Tisserandot lors du dernier Conseil Municipal pour avoir le coût de la modification des 101 regards mixtes qui ont été installés sur notre commune en 2009,

comme évoqué page 66 du rapport sur l'Eau et l'Assainissement de 2009. Celui-ci se monte à **121 633,20 €**.
Je vous remercie d'avoir posé cette question.

C'est sur le budget du SMD. On verra son efficacité. Mais je ne suis pas pressé de le constater car cela voudra dire qu'on n'aura pas eu d'orage important.

Ultra Trail de la Côte d'Or :

Je vous confirme que le futur Ultra Trail de la Côte d'Or se déroulera le samedi 28 mai 2011. Notre commune prendra une part importante à son organisation. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

Semaine Bleue :

La semaine s'est très bien passée avec une participation importante. Elle s'est terminée samedi après-midi par une prestation originale de qualité proposée par l'harmonie du Centre Musical de Marsannay ainsi que par la participation d'un groupe de jeunes musiciens de notre commune. Nous avons pu également constater l'intégration de jeunes musiciens au sein de l'harmonie. Pour votre information le jeune batteur est un jeune qui faisait partie du Conseil Municipal Enfant de l'année dernière, je vous laisse donc deviner son âge.

Je ne peux vous cacher ma satisfaction personnelle et celle d'autres, quand je constate le travail effectué depuis plusieurs mois par la nouvelle équipe dirigeante et ne regrette pas de les soutenir à tous les niveaux quand on constate le travail effectué et celui qui reste à faire et ils en ont bien conscience tant au niveau de l'organisation que de la qualité de l'harmonie. Mais on peut être confiant quant on voit quatre ou cinq jeunes entre 10 et 12 ans, même si la qualité n'est pas là, on en reparlera dans quelques années.

Réunions d'Informations sur la sécurité :

Je vous rappelle les deux réunions d'information organisées par la municipalité en partenariat avec la Gendarmerie Nationale. Ces deux réunions se tiendront le Mercredi 27 Octobre à 15 heures et 20 heures 30 à la salle Henri Berger. Merci de transmettre cette information autour de vous. Et je vous incite à y participer car nul n'est à l'abri de dégradations ou d'intrusions intempestives dans les maisons. Soyez nombreux. Dans d'autres communes, ils ne l'étaient pas et c'est bien dommage. 15 h et 20 h 30, cela laisse la possibilité aux personnes qui ne peuvent sortir le soir d'être là l'après-midi.

Nous allons passer à l'ordre du jour de notre Conseil Municipal de ce soir.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL COMPLET DE LA SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2010

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal complet de la séance du 13 septembre 2010.

LE PROCES VERBAL COMPLET EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE MUNICIPALE – RAPPORTEUR : JEAN FRANCOIS GONDELLIER

Monsieur Jean-Noël BATIER, Conseiller Municipal, a transmis sa démission le 23 août 2010.

L'article L.270 modifié du code Electoral précise que "le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit..."

Madame Catherine PAGEAUX, Responsable formation, est la première personne non élue de la liste « Marsannay demain : la qualité de vie ».

Madame Catherine PAGEAUX a, par lettre en date du 27 septembre 2010, accepté les fonctions de Conseillère Municipale.

Madame PAGEAUX a été installée au sein du Conseil Municipal.

Monsieur Gondellier lui souhaite la bienvenue, la remercie d'avoir accepté le poste car il commençait à désespérer et lui remettra en fin de Conseil l'insigne de Conseiller Municipal. Il précise par ailleurs, qu'elle peut assister à toutes les Commissions dont faisait partie M. Sallic et si elle souhaite des modifications les prévoir en interne avec ses colistiers.

Monsieur Verpillot précise que c'est ce qui était prévu.

FINANCES - ACHATS

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2011 – RAPPORTEUR : MICHEL LECOMTE

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu avant le vote du Budget primitif 2011.

Un document de présentation des divers éléments financiers (nationaux et locaux) impactant sur le Budget des Collectivités Locales a été joint à la note de synthèse, accompagné de données chiffrées et statistiques relatives à la situation financière de la Commune :

- Compte Administratif 2009 de la Commune
- Bases, taux d'imposition et produit fiscal 2010
- Endettement au 1^{er} janvier 2010
- Extraits de situations financières

Ce dossier a été présenté à la commission des Finances du 18 octobre 2010.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- DE PRENDRE ACTE DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2011.

Intervention de la liste « Changements et Progrès pour Marsannay » Mme Tisserandot

Ainsi donc, les temps sont révolus au cours desquels on pouvait parler des résultats de l'année précédente, des projets de maintien du patrimoine ou d'aide à apporter à la vie locale, et concomitamment à cet examen, déterminer l'augmentation des taux des taxes locales les plus justes, les plus raisonnables possible.

Comme nous l'avons dénoncé l'an passé, les évolutions des taux d'imposition sont devenues une variable d'ajustement puisque les décisions de dépenses d'investissement, prises lors du budget primitif, 3 MOIS AVANT l'examen des taux, et peut-être plus cette année, devront, en tout état de cause, être équilibrées en recette.

Or, comme vous, chacun sait que cette période, marquée entre autre par la suppression de la taxe professionnelle, par la décision de l'Etat de recourir à la rigueur nécessaire pour rétablir des finances publiques qu'il a largement contribué à dégrader, est incertaine du point de vue du montant des dotations et crédits alloués à notre commune et que de ce fait il n'est pas possible, avant février ou mars d'avoir une prévision suffisamment fine des recettes attendues.

Est-il donc raisonnable, de nous précipiter à ce point, alors que vous dites vous-même, dans votre DOB, que « vous vous interrogez sur le financement des collectivités locales », que « nous risquons de voir encore cette année notre dotation baisser » ?

Au contraire, Monsieur le Maire, la plus grande prudence s'impose si vous ne voulez pas faire porter à vos administrés une charge dont vous ne pouvez mesurer l'ampleur à l'heure actuelle.

Pour Marsannay, comme ailleurs, on peut noter, en plus de l'augmentation régulière des contributions directes qui composent déjà, pour 42 % les recettes de fonctionnement :

- la stagnation, voire la diminution prévisible des compensations versées par l'Etat...
- La stagnation, dans le meilleur des cas des dotations du Grand Dijon, (lui aussi confronté aux difficultés financières créées par la suppression de la taxe professionnelle) et qui représente plus de 30 % des recettes de fonctionnement.
- Un montant des droits de mutation qui reste fragile.
- Un remboursement de FCTVA qui s'il était doublé pour l'année précédente ne sera versé cette fois-ci que sur les dépenses de l'année 2010.

Bien sur, vous avez réalisé ces deux dernières années des sommes conséquentes grâce à la vente de terrains (825 000 euros HT en 2010), mais ces sommes seront aussitôt investies dans la restructuration de la mairie, pour des travaux prévus sur 2 ans... Est-il judicieux, dans le contexte actuel, de poursuivre la vente de

terrains qui forment le patrimoine de la commune? L'avenir nous le dira... et de toute façon cet expédient ne durera plus longtemps... les terrains à négocier se font rares à acti-sud....

Nous comprenons bien, Monsieur le Maire, que le bouleversement du calendrier budgétaire de la commune, dont vous êtes à l'origine, vous permet d'étaler les annonces, les décisions de dépenses, et celles de recettes des taxes locales, donc les réactions de vos administrés.

Vous savez pourtant :

- que le nombre de chômeurs stagne à son niveau le plus haut, même si vous dites que cette tendance « est à la baisse », ce qui s'avère inexact, puisque en août, les derniers chiffres communiqués repartaient à la hausse.

- que les frais médicaux sont de moins en moins bien remboursés, que les loyers, le prix de l'énergie -gaz, électricité fuel - augmentent régulièrement, que le prix des carburants ne tardera pas à faire de même, que les tarifs des assurances, des mutuelles explosent, que les prestations versées aux plus faibles diminuent...

Vous savez et vous le dites, **l'économie française va être durablement freinée par la faiblesse de son principal vecteur de croissance, à savoir la consommation.** Vous savez que les ménages les moins touchés vont continuer à souffrir de faibles créations d'emplois, de la modération salariale et d'un moral déprimé.

Nous avons été étonnés de constater que cette année, monsieur le Maire, dans votre présentation, vous avez omis de nous parler **du traditionnel alibi pour justifier l'augmentation des taux des taxes**, c'est-à-dire du fameux « panier de la ménagère » soit de l'indice des prix hors tabac habituellement supérieur au « panier du maire ». C'est sûrement parce que, pour la première fois, ces deux paniers sont équilibrés et **que les dépenses communales n'ont pas augmenté plus vite que l'inflation subie par les ménages...**

Bien sûr, nous saluons votre détermination à réduire les dépenses de fonctionnement, puisque, en 2009, elles s'élevaient à 1 065 euros par habitant contre 946 pour les communes de même strate. Cette décision n'est pas originale... Aujourd'hui, quelle municipalité n'en est pas là ?

Il est évident que Marsannay est doté d'un nombre important, trop important peut-être, mais en tout cas à la limite du supportable, de bâtiments publics, qui sont sources de dépenses énergétiques, de gardiennage, d'entretien....

Il est évident que les dépenses de personnel de la commune, qui représentent environ 60 % des dépenses de fonctionnement, sont trop élevées, même si elles comprennent les émoluments des indispensables agents des services sociaux. Il est effectivement grand temps de penser aux redéploiements des fonctions, en accord avec les personnels concernés par ces changements et sans les pénaliser.

Nous rappellerons ici que l'encours de la dette par habitant était encore, pour 2009, de 1 116 euros par habitant contre 882 euros pour les communes de même strate Nous saluons par ailleurs la baisse des taux d'intérêt qui tombe à un moment crucial pour la commune....

Il est normal, eu égard au poids de la dette, que la capacité d'autofinancement reste faible, de 139 euros par habitants contre 163 euros pour les communes de même strate....et que la capacité d'autofinancement nette d'emprunt tombe à 48 euros par habitant contre 82 euros (presque le double) pour les communes de même strate.

Conséquemment, vous avez été obligé d'emprunter 335 000 euros, alors que vous remboursiez, dans le même laps de temps, 485 000 euros de capital de la dette. Ce dernier s'élevait donc à 5 982 000 euros fin 2009 au lieu de 6 132 000 euros fin 2008..... 150 000 euros remboursés en une année, c'est peu. Il est donc, à notre avis, prématuré de parler de la charge de la dette pour 2011...

Vous affirmez, Monsieur le Maire, que, quel que soit le montant des ressources communales, il faut investir et faire travailler les entreprises, afin de relancer leur activité et donc l'économie dans son ensemble. Mais là aussi, un équilibre doit être trouvé.

S'il est impensable de ne pas soutenir l'activité de ce pays, source d'emploi pour les salariés, source de richesses pour un Etat qui doit rembourser une dette qu'il a multipliée à l'envie, s'il est nécessaire et même obligatoire d'entretenir et d'investir dans le domaine communal, faut-il risquer de précipiter des citoyens dans l'embarras par une hausse inconsidérée des investissements donc des taxes nécessaires au règlement des travaux importants que vous avez programmés et qui ne sont pas tous indispensables ?

Nous ne pouvons accepter que vous décidiez seuls avec votre majorité, sans avis de l'opposition donc de l'ensemble des conseillers élus à cette assemblée, souvent sans même les informer, ou à la dernière minute lorsque tout est défini, des priorités d'investissement et de leur importance.

Nous vous rappelons une fois de plus, l'état des routes, les parkings à créer pour améliorer circulation, stationnement dans la commune, vie quotidienne dans notre cité.

Nous vous demandons une nouvelle fois, qu'en ce qui concerne les investissements les plus lourds, une autorisation de programme, telle qu'elle est prévue par l'article L 2311-3 du CGCT modifié par le décret n° 97-175 du 20/02/1997, indiquant la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées, la répartition annuelle envisagée des crédits de paiement et des ressources destinées à y faire face soit mise en place. Cette répartition étant susceptible de révision.

Nous vous demandons également de porter à un rang prioritaire dans l'échelle de vos préoccupations le devoir d'entraide et de solidarité avec les plus éprouvés de vos administrés.

Nous vous demandons de rétablir **en ces années difficiles** l'ancien calendrier budgétaire, qui avait le mérite de ne programmer les dépenses non obligatoires qu'en fonction des recettes certaines.

Nous vous demandons d'arrêter d'hypothéquer l'avenir avec des conventions comme celle que vous êtes en train de conclure, avec des consultations de maîtrise d'œuvre qui vous lient les mains financièrement pour des années à venir, puisque, de dépenses facultatives, ces dépenses deviendront obligatoires.

En conclusion, Monsieur le Maire, nous attendons avec impatience et curiosité de consulter le mois prochain, le budget prévisionnel 2011, qui ne peut être qu'un montage subjectif et purement théorique.

Monsieur Gondellier remarque que Mme Tisserandot fait la même analyse que l'an passé quand vous nous avez reproché d'avancer le vote du Budget, cela dit c'est ce qu'ont fait la plus grande partie des Communes du Grand Dijon à l'exception de Longvic, sauf erreur de ma part.

Mme Tisserandot précise que certains, cette année, ont hésité à repousser.

Monsieur Gondellier pense que c'est leur vie, leur problème. Un budget c'est un budget : quand vous parlez de droits de mutation, nous n'allons pas attendre le 31 Décembre pour équilibrer le budget ! On peut n'avoir rien ou avoir beaucoup, ce n'est pas au mois de Mars que l'on en saura plus.

Madame Tisserandot reprend : les droits de mutation... elle est interrompue par M. le Maire qui lui dit : je vous ai écouté, maintenant, je réponds, ça vous plaît, ça vous plaît pas, c'est pareil.

Nous ne changerons pas le calendrier budgétaire tant que je serai Maire, pour une simple et bonne raison : on anticipe, on a les moyens, on fait un budget, on n'hypothèque pas l'avenir. Regardez 2010 : on a voté le budget primitif en Décembre, vous avez peut-être un problème d'ajustement, ce n'est pas au BP, c'est au budget supplémentaire que l'on fait les ajustements, le rééquilibrage et les investissements, ce n'est pas en Décembre. Mais ça ce n'est pas mon problème, c'est le vôtre. Ensuite, qu'est-ce qu'on a fait tout au long de l'année : on va passer une petite DM 2 « minime ». Cherchez moi les erreurs d'appréciations que nous avons faites en Décembre 2009 par rapport à maintenant. La seule chose, effectivement, c'est un montage particulier et à ma connaissance, aujourd'hui, nous avons tous les éléments nécessaires pour monter un budget malgré les incertitudes qu'il peut y avoir.

La TP n'existe plus et on n'est pas concernée par celle-ci, c'est le Grand Dijon. Il y a une modification de la redistribution des ressources, l'Etat fait un pacte de stabilité pendant 2 ans donc, de toute façon, on aura la même chose, après on verra. Je ne m'engage pas pour dans 3 ans. Les dotations de l'état sont gelées en valeur, donc, en pourcentage, elles vont baisser. Je n'ai pas parlé du « panier du Maire » dans le DOB.

Mme Tisserandot précise que les années précédentes, M. le Maire en a parlé.

Monsieur Gondellier : dans le DOB ?

Mme Tisserandot : Non pas dans le DOB, mais dans le BS.

Monsieur Gondellier pense qu'il faut être très précis, il veut bien qu'on lui fasse dire ce que vous vous avez envie, vous pouvez le colporter comme vous voulez, mais il faut être précis. Comme on veut un compte-rendu très précis, on va l'être. Dans un DOB on ne parle pas du panier du Maire et on ne parle pas des taux. Effectivement, la première année je vous en ai parlé car nous avons voté tout cela en Mars/Avril. L'année dernière dans le DOB, je n'en parlais pas On en reparlera l'année prochaine avant la date fatidique que va nous fixer l'Etat (31 Mars ou 15 Avril).

L'essence augmente, c'est vrai : la semaine dernière, il n'y a que deux stations sur Dijon qui n'ont pas augmenté, mais c'est stratégique. C'est sûr, il n'y en a plus. On dit qu'il n'y a plus de sucre et tout le monde veut en acheter.

On n'a pas touché deux ans de FCTVA, on est passé d'un décalage de deux ans à un an. C'est de la trésorerie et pas du budget (il y a un budget Formation, il faut l'utiliser).

Madame Tisserandot : la même année, vous avez touché la valeur...

Monsieur Gondellier reprend : vous confondez Fonctionnement, Investissement et ressources financières. L'Etat nous rembourse la TVA deux ans après les travaux. L'année dernière il nous a dit que si l'on investissait à un certain niveau nous pourrions récupérer deux années. Vous étiez contre. A partir de maintenant, on rentre dans le schéma classique.

Par ailleurs, vous me dites que sur deux années nous avons fait des ventes de terrain importantes. A part celle qui a été signée au mois de Juillet pour 800 000 € à SCCV Bati-Clé, je n'ai pas connaissance d'avoir vendu d'autres terrains l'année dernière. Dites-moi le car j'ai raté quelque chose : de tels montants, cela m'interpelle. Quant on écrit quelque chose, il faut en être sûre.

Mme Tisserandot précise qu'il y a eu des terrains vendus l'année d'avant. Elle recherchera et le lui dira. Elle précise aussi qu'elle a dit : 800 000 €, pour le dernier terrain.

Monsieur Gondellier lui rappelle qu'elle a dit deux ans de suite et que c'est cela qui a équilibré le budget. Il rappelle aussi que l'on n'a inscrit que 450 000 €.

Mme Tisserandot insiste sur le fait qu'il a été vendu ce prix là.

Monsieur Gondellier lui signale qu'elle dit qu'il reste des terrains municipaux et qu'il faut les garder, il demande qu'elle lui dise lesquels. Par ailleurs, on n'a jamais dit que ces ventes de terrain financeraient la mise aux normes de la Mairie, c'est faux, c'est vous qui le dites, ce n'est pas nous.

Madame Tisserandot dit : cela ou autre chose...

Monsieur Gondellier reprend : quand on a des recettes, c'est pour financer.

Vous m'avez demandé, en questions diverses, quels étaient les projets de la Commune, je vous les ai donnés, alors ne me dites pas que vous n'êtes pas au courant : l'électricité, la rénovation et la mise aux normes de cette salle de la Mairie..... On est bien obligé de lancer des consultations que cela vous plaise ou pas, cela ne veut pas dire que lorsqu'on fait une consultation d'architecte comme on l'a fait pour la maternelle Wallon parce qu'il faut construire, c'est le principe des Collectivités Territoriales. En ce qui concerne la Mairie, on fait une étude et on verra. Vous dites que vous ne participez pas. On vous invite, on vous fait participer. Mais bon, quand vous avez décidé... je suis désolé, il faudra attendre 2014, c'est comme à Dijon, c'est comme à Talant. Là, systématiquement, les gens qui sont contre, ils ne veulent pas.

Concernant le Grand Dijon, il va, en effet, être impacté de façon très forte par la révision de la Taxe Professionnelle, il en tiendra compte lors de l'élaboration de son budget et moi je soutiendrai qu'il faut maintenir la dotation aux Communes du Grand Dijon et j'espère que mes collègues feront la même chose car je vous rappelle que le Grand Dijon, c'est nous. Si le Président diminue les dotations, il diminue celle de sa propre commune aussi et je pense que l'on est des gens responsables au Grand Dijon.

Par ailleurs, dites-moi quand j'ai dit qu'il y avait une tendance à la baisse du chômage ?

Mme Tisserandot précise que c'est écrit dans le DOB, il faut qu'elle recherche.

Monsieur Gondellier rappelle que ce qui figure dans le DOB ce sont des orientations générales nationales. Ne dites pas que c'est moi qui le dit, ce sont des orientations générales, si vous voulez le contester, faites-le.

Mme Tisserandot précise que c'est reparti à la hausse.

Monsieur Gondellier rappelle qu'il n'est pas devin et là il s'agit d'orientations.

Madame Tisserandot répète que c'est reparti à la hausse. Monsieur Gondellier pense que dans un mois... la crise est peut-être finie. Mais bien sûr que ça repart à la..., je ne suis pas devin non plus.

Ce débat est un débat d'orientations, vous vous êtes exprimée, on prend note et on votera sauf impératif législatifs ou autres, le budget 2011 avant la fin de Décembre 2010.

Je vous rappelle, à vous qui faites partie de la Commission Travaux et qui y êtes très assidue, que j'aimerais que l'on calcule l'enveloppe des économies que l'on a réalisées par le lancement des Appels d'offres dès le début de l'année et il lui suggère d'aller questionner une commune qui a voté son budget en avril et qui a lancé ses consultations après les autres communes. Il précise que, depuis le lancement du Tram, les prix ont recommencé à monter.

Mme Tisserandot pense que ce serait bien que l'on ait les résultats de cette étude.

Monsieur Gondellier précise qu'il y a d'autres choses à faire, notamment travailler sur l'avenir, mais faites-le, vous avez tous les moyens, vous étudiez tout, vous nous félicitez parce que qu'on diminue les frais de fonctionnement, par contre il faut que l'on embauche des gens mais note masse salariale est trop importante, on y reviendra. On fait au mieux, on gère en « bon père de famille » et on passe du temps pour l'avenir et je dis que d'avoir voté le budget en fin d'année, parce que c'est un objectif électoral, est quelque chose de positif et prouvez-moi les erreurs que l'on a faites en 2010 par rapport à notre BP, notre BS et nos deux petites DM. Si on s'était vraiment trompé, je vous assure que l'on aurait des DM plus importantes. Il ne faut pas confondre BP et BS. Le BS est quelque chose de conséquent quand on vote le budget au mois de Décembre. Quant on attend le mois de Mars, c'est sûr, on fait tout en même temps. Mais cela revient au même, sauf que vous ne pouvez rien lancer les premiers mois.

Monsieur Gondellier espère qu'il a répondu à l'ensemble des questions sinon, vous l'interpellerez, mais il maintient que c'est une bonne gestion que de pouvoir voter son budget avant la fin de l'année pour que, dès le 1^{er} Janvier, on puisse lancer les investissements et il est surpris de votre position. Aujourd'hui, les entreprises privées ont du mal à investir non pas parce qu'elles ne veulent pas, mais parce qu'elles n'ont pas les financements des banquiers, en règle générale.

Nous Collectivités, si nous n'intervenons pas, imaginez l'économie dijonnaise si nous n'avions pas soutenu

les investissements, essentiellement du Grand Dijon, avec les 400 millions du Tramway, le Zénith, la piscine olympique et le stade. C'est conséquent, et aujourd'hui, les entreprises dijonnaises bénéficient quand même de ces investissements et, si certains doivent s'engager, mais de façon mesurée, c'est bien les Collectivités.

Par ailleurs, votre comparaison sur les strates n'a aucun intérêt car quand vous prenez les Communes de 5 à 10 000 habitants et que vous comparez une commune de 5 200 avec une autre de 9 800, le dénominateur est le même, mais le numérateur est différent. Je veux bien que vous compariez avec une commune périurbaine d'une grande agglo avec 5 200 habitants, là, d'accord, mais 5 à 10 000, cela ne sert à rien.

Mme Tisserandot demande, dans ce cas, pourquoi ce calcul est fait ?

Monsieur Gondellier pense qu'ils ont peut-être trop de fonctionnaires et qu'ils n'ont pas la possibilité de le faire. C'est comme si vous compariez Dijon avec une ville de 500 000 habitants.

Monsieur Verpillot signale que son groupe est intervenu en Commission Finances et qu'il n'a rien d'autre à dire.

Monsieur Sirandré souhaite juste dire deux mots : un rappel et une question qui ont déjà été évoqués en Commission Finances. Dans le poste de fonctionnement « Mutualisation dans le cadre de l'intercommunalité : les Communes s'inscrivent maintenant dans le plan de mutualisation que le Grand Dijon met en place », je suis surpris de la formulation car cela fait maintenant plus de 10 ans qu'on y est et cette mutualisation c'était lorsque votre équipe a vendu l'entrée dans le Grand Dijon, après un revirement à 180 °, mais on ne va pas refaire l'histoire. La mutualisation ce n'est pas maintenant, c'était il y a dix ans. Est-ce que vous pouvez nous rappeler également le droit d'entrée que nous avons payé à l'époque.

Monsieur Gondellier : non, comme ça, non.

Monsieur Sirandré reprend : puisque vous êtes partie prenante et que vous êtes l'homme de l'art en matière de chiffres, je pensais que.

Monsieur Gondellier rappelle que l'on a payé, comme les autres.

Monsieur Sirandré signale, non, pas comme les autres. Toutes les Communes n'ont pas payé de droit d'entrée.

Monsieur Lecomte rappelle que celles qui sont arrivées après ont payé.

Monsieur Sirandré note la présence de projets de logements sociaux locatifs, donc une volonté sur ce point, après les logements sociaux de la rue du Carre et c'est bien puisque c'est un manque grave et important qui nous préjudicie. Mais il note la volonté d'accueillir des jeunes couples et demande ce que vous leur proposez pour les attirer, par exemple, en terme d'espaces verts puisque nous n'avons aucun espace vert public, sauf celui de la Maison des Sociétés. Où les personnes peuvent-elles se promener ? et, en terme de petite enfance puisque vous avez réduit le nombre de places. Il veut savoir si ces investissements en terme d'espaces verts et en terme d'accueil petite enfance seront en adéquation avec votre volonté d'accueillir des jeunes. Cette question est liée à une dernière : Note liste s'était clairement positionnée sur le nombre d'habitants de Marsannay. Votre équipe a réussi le tour de force, en 25 ans, de nous faire passer de 6 800 à 5 200 habitants et il voudrait savoir si vous êtes pour le maintien, l'accroissement ou pour le fait que Marsannay la Côte soit en dessous des 5 000 habitants, ce qui a un impact sur tout.

Monsieur Gondellier concernant l'entrée financière dans le District rappelle que le District a été constitué, à l'origine, par certaines Communes et que celles qui ont voulu y rentrer par la suite ont dû payer un droit d'entrée. Notre Commune a décidé de le payer sur plusieurs années. Il s'est avéré, ensuite, que ce droit était illégal donc il a été arrêté comme pour les autres communes.

Monsieur Sirandré signale qu'il n'a pas été remboursé.

Monsieur Gondellier pense que cela a pu faire partie de certaines négociations.

Monsieur Sirandré ne les espère pas trop secrètes.

Monsieur Gondellier lui demande de ne pas l'emmener sur ce terrain là. Il précise qu'en effet aucun droit d'entrée n'a été remboursé. En ce qui concerna la mutualisation, contrairement à ce que vous pensez cela n'a pas été du tout mis en place à l'origine. C'est une méconnaissance des dossiers, c'était simplement du service partagé comme le bus, la gestion des déchets ou des permis de construire. Mais quand on parle, actuellement, de mutualisation c'est de réfléchir comment on peut mutualiser nos besoins pour faire des économies. Ce n'est pas le début puisque cela a déjà été fait avec les emprunts, l'an passé. Cela continue, cette année, avec les extincteurs. Nous sommes même dans les premières des 22 communes (21 si l'on enlève Dijon) pionnière sur cette mutualisation et je pense que c'est bénéfique même si ce n'est pas partagé par certains de mes collègues « Maires ».

Concernant les places Petite Enfance, Monsieur Gondellier demandera aux Services de lui faire le point des enfants en bas âge accueillis. Ce n'est pas ce dont j'avais connaissance, vous devez avoir des éléments, transmettez-les moi.

En ce qui concerne les espaces verts, c'est un peu « fort de café » car je pense que l'on doit être la Commune où il y a le plus d'espaces verts avec le nombre d'hectares de forêt. Par ailleurs, contrairement à ce que l'on pense, à la Champagne Haute, ce ne sont peut-être pas des espaces verts, mais il y a beaucoup d'espaces sablés. Les enfants des écoles ne semblent pas souffrir de claustrophobie quand ils sont en récréation.

Monsieur Sirandré précise qu'il parlait des espaces verts de proximité et pas des forêts ou du dessus de la côte, il faut rester sérieux. Monsieur Gondellier reprend : il y a la Maison des sociétés qui est ouverte, un petit espace En Champy qui ne paraît pas indigne de cet espace avec tout le respect pour les voisins qui l'entourent. Bien sûr, on peut faire plus.

Concernant les habitants, Monsieur Gondellier précise que la volonté de l'équipe municipale, il l'a toujours exprimé, et c'est écrit dans le programme, c'est : laissez-nous construire et après on verra, mais quand on nous bloque des projets pendant 10 ans par des recours, par différentes personnes, de quelque nature que soit ces personnes, c'est un peu gonflé de reprocher au Maire que je suis de bloquer des dossiers pour faire descendre la population au dessous de 5 000 habitants avec toutes les conséquences que cela représente inévitablement et l'équipe actuelle peut se féliciter d'avoir maintenu la population à plus de 5 200 habitants et la problématique de la diminution ou de l'augmentation de la population était plus par rapport à une typologie de logements à une époque à la Champagne Haute avec des maisons T4/T5 habitées par des familles nombreuses et si, aujourd'hui, nous avons quelques difficultés en terme démographique c'est parce que nous n'avons pas de solution à proposer. Il y a des dossiers qui sont bloqués, on en reparlera à l'avenir, mais je ne pourrai pas accepter indéfiniment que l'on me reproche de ne pas construire quand on me met systématiquement au Tribunal Administratif, et pas que des Associations. Il faut savoir ce que l'on veut. Mon baromètre c'est les ventes de maisons à la Champagne Haute et sur la Commune : est-ce que l'on est si mal que cela à Marsannay la Côte ? J'ai une formule que je dis souvent : « s'il y a des gens qui ne sont pas bien sur notre Commune qu'ils aillent voir ailleurs », mais je ne pense pas que l'on puisse dire que l'on y vit mal en terme d'urbanisme aujourd'hui, sinon je ne pense pas que les maisons se vendent aussi bien.

Concernant l'accueil des jeunes, il y a les Services que l'on propose avec la Médiathèque et le Centre Social plus notre tissu associatif. Moi qui suis beaucoup dans les associations, elles sont très dynamiques. On peut toujours faire mieux, mais, comme disait Mme Tisserandot : Attention, vous avez trop de bâtiments publics ». A un moment donné, il faut se coordonner. Je trouve, honnêtement et sincèrement, que Marsannay la Côte a un bon équilibre. Quand je suis à l'extérieur, au milieu de mes collègues maires du Grand Dijon, je n'ai pas à rougir de notre Commune et ils ont toujours des mots très sympathiques sur Marsannay la Côte.

Monsieur Verpillot signale simplement que la population est stable depuis plus de 20 ans.

Monsieur Gondellier précise qu'en effet, on est une des rares communes sur les 22 de l'agglomération à avoir une population stable, la seule qui a augmenté, c'est Dijon. Toutes les autres ont baissé, notamment Chenôve d'une façon très conséquente, avec toutes les conséquences que l'on connaît en terme de représentativité et de dotations.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE QU'UN DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE, POUR 2011, A EU LIEU LORS DE CETTE SEANCE.

DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET PRIMITIF 2010 – RAPPORTEUR : MICHEL LECOMTE

Le vote du budget primitif 2010 a eu lieu en décembre 2009 et celui du Budget Supplémentaire en mars 2010 et une Décision Modificative n° 1 a été adoptée en juin 2010. Des ajustements de crédits sont nécessaires afin de prendre en compte de nouveaux éléments et notamment :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES
Charges à caractère général	16 385	Atténuation de charges	4 898
Atténuation de produits	6 850	Impôts et taxes	6 850
Dotations aux amortissements	31 345	Dotations et participations	2 002
Virement à la section d'invest	- 26 355		
INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES
Immobilisations incorporelles	260	Dotations fonds divers	- 8 100
Immobilisations corporelles	3 370	Amortissements	31 345
		Virement de la section de fonc	- 26 355
TOTAL DM2	25 115	TOTAL DM2	10 640

Le détail de cette décision modificative a été joint à la note de synthèse.

La nouvelle balance du budget 2010 s'établit donc ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Budget Primitif 2010		
Fonctionnement	6 205 006,00	6 205 006,00
Investissement	1 855 320,00	1 855 320,00
TOTAL BP 2010	8 060 326,00	8 060 326,00
Budget supplémentaire		
Fonctionnement	446 226,90	160 151,00
Excédent 2009 reporté		319 812,68

Investissement	289 357,00	814 576,65
Déficit 2009 reporté	468 899,58	
Restes à réaliser 2009	235 581,87	179 261,80
TOTAL BS 2010	1 440 065,35	1 473 802,13
Décision modificative n°1		
Fonctionnement	79 446,00	60 545,00
Investissement	101 424,00	101 424,00
TOTAL DM 1 au 2010	180 870,00	161 969,00
Décision modificative n°2		
Fonctionnement	28 225,00	13 750,00
Investissement	-3 110,00	-3 110,00
TOTAL DM 2 au 2010	25 115,00	10 640,00
TOTAL BUDGET 2010	9 706 376,35	9 706 737,13

La commission des Finances a émis un avis favorable à la majorité des membres présents.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'ADOPTER LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET PRIMITIF 2010.

**LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE PAR 21 VOIX POUR DONT 1 POUVOIR
ET 8 ABSTENTIONS DONT 2 POUVOIRS (MMES PAGEAUX – TISSERANDOT –
MM. BAILLY – SIRANDRE - VERPILLOT – VIENNET).**

SUBVENTION AU COMITE DES FETES – RAPPORTEUR : MICHEL LECOMTE

Par délibération en date du 14 Décembre 2009, le Conseil Municipal a attribué au Comité des Fêtes une subvention de 1 500 € à titre de première participation à l'achat par cette association d'un chapiteau destiné à améliorer son action auprès des Associations adhérentes, pour les manifestations importantes (ex : 14 Juillet...).

Il convient, aujourd'hui, de décider d'accorder au Comité des Fêtes la deuxième partie de cette subvention qui s'élève également à 1 500 €.

La commission des Finances a émis un avis favorable sur cette affaire.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'ATTRIBUER UNE SUBVENTION DE 1 500 € AU COMITE DES FETES,

- DE PRECISER QUE LES CREDITS NECESSAIRES SONT PREVUS AU BUDGET 2010.

Monsieur GONDELLIER n'a pas pris part au vote.

**LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE PAR 25 VOIX POUR DONT 3 POUVOIRS
ET 3 ABSTENTIONS (MME TISSERANDOT – MM. BAILLY – SIRANDRE).**

RESSOURCES HUMAINES

MODIFICATION DE LA NOUVELLE PRIME DE SERVICE ET DE RENDEMENT (PSR) DE LA FILIERE TECHNIQUE – RAPPORTEUR : GISELE GRENETTE

Dans la fonction publique territoriale, le régime indemnitaire est fixé par l'organe délibérant, dans la limite des régimes dont bénéficient les différents services de l'Etat.

Le décret n° 2009-1558 du 15 décembre 2009 a modifié dans la fonction publique de l'Etat les modalités d'octroi de la prime de service et de rendement (P.S.R.) de la filière technique. Par transposition et en vertu de l'équivalence établie entre les grades des corps de l'Etat et les grades des cadres d'emplois territoriaux, la nouvelle PSR peut être attribuée aux fonctionnaires des cadres d'emplois des ingénieurs territoriaux, des techniciens supérieurs territoriaux et des contrôleurs territoriaux de travaux.

L'objectif de la prime est de lier l'octroi à l'exercice effectif de fonctions et au rendement individuel. Elle est définie selon un taux de base annuel par grade auquel est appliquée une modulation individuelle.

Il est proposé de fixer les taux de base annuels maximaux suivants :

- Technicien supérieur chef	1 400 €
- Technicien supérieur principal	1 330 €
- Technicien supérieur	1 010 €
- Contrôleur de travaux en chef	1 349 €
- Contrôleur de travaux principal	1 289 €
- Contrôleur de travaux :	986 €

Le coefficient de modulation individuelle est attribué par l'autorité territoriale et est déterminé en fonction :

- D'une part des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées à l'emploi
- D'autre part de la qualité des services rendus.

Le montant individuel versé ne peut pas dépasser, sur l'année, le double du taux de base fixé pour le grade d'appartenance.

Enfin, la prime de service et de rendement ne peut être cumulée, notamment avec l'indemnité d'administration et de technicité, et avec l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires.

La commission du Personnel ainsi que la commission des Finances ont émis un avis favorable sur cette affaire à la majorité des membres présents.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'AUTORISER LA MISE EN PLACE DE LA NOUVELLE PRIME DE SERVICE ET DE RENDEMENT DE LA FILIERE TECHNIQUE,
- D'AUTORISER MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER TOUT DOCUMENT UTILE EN CETTE AFFAIRE.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE.

FONCIER - URBANISME

CONVENTION DE PRESTATIONS INTEGREES PORTANT CONVENTION D'AMENAGEMENT ENTRE LA COMMUNE ET LA SPLAAD – RAPPORTEUR : JEAN FRANCOIS GONDELLIER

Lors de sa séance du 15 Juin 2009, le Conseil Municipal a décidé de participer à la constitution de la SPLAAD (Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise) et à son capital social.

Cette Société a pour objet de procéder à tous actes nécessaires à la réalisation d'opérations d'aménagement telles qu'elles sont définies par l'article L.300-1 du Code de l'Urbanisme, notamment :

- de procéder aux études concourant à la réalisation des opérations d'aménagement,
- de procéder à l'aménagement et à l'équipement des terrains compris dans les opérations dont elle a la charge,
- d'assurer l'exploitation la gestion, l'entretien et la mise en valeur par tout moyen des ouvrages et équipements réalisés.

La SPLAAD réalise ces activités pour le compte exclusif de ses actionnaires et sur leur territoire, en exécution de conventions passées avec les Collectivités Territoriales ou les groupements de Collectivités Territoriales qui s'inscrivent dans le cadre de relations « in-house ».

Par ailleurs, le Plan Local d'Urbanisme, approuvé par délibération en date du 11 décembre 2006 consacre une zone, située au Sud-Est de la Commune, à des opérations d'habitat en la classant en zone AUD. Il s'agit d'une zone à urbaniser initiale d'un maximum de 6,5 hectares où la diversité des fonctions urbaines est autorisée.

Conformément au PLU et notamment au Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), ce secteur fera l'objet d'un périmètre d'étude de 4,5 hectares en respectant les objectifs suivants :

- Produire des logements favorisant la mixité sociale et générationnelle avec des formes urbaines variées et répondant aux objectifs du PLH,

- Mettre en œuvre des bâtiments basse consommation (BBC),
- Renforcer la cohésion sociale avec le cœur de ville en favorisant les circulations douces,
- Traiter les aménagements dans le cadre d'une démarche de développement durable.

Afin de pouvoir réaliser ce projet de façon cohérente, il est proposé au Conseil Municipal de confier cet aménagement à la SPLAAD dans le cadre d'une convention de prestations intégrées (concession d'aménagement) fixant les conditions particulières d'intervention de cette société publique.

La convention de concession d'aménagement à conclure est annexée à la présente délibération, elle précise notamment :

- L'objet de la convention, sa durée et les conditions dans lesquelles elle peut être, éventuellement, prorogée ou modifiée,
- Le périmètre de l'étude défini pour que l'ensemble des orientations communales s'intègre dans le projet d'urbanisation de la zone AUD,
- Le détail des missions dévolues par la Commune à la SPLAAD,
- Les modalités de rémunération de la SPLAAD,
- Les modalités de remise des ouvrages réalisés dans le cadre de l'opération,
- Les modalités du contrôle analogue exercé par la Commune sur la SPLAAD,
- Le contenu du compte-rendu financier qui devra être fourni chaque année.

La commission des Finances a émis un avis favorable à la majorité des membres présents.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- DE DESIGNER LA SOCIETE PUBLIQUE D'AMENAGEMENT DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE COMME CONCESSIONNAIRE DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT DU SECTEUR CI-DESSUS DESIGNÉ,
- D'APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION DE PRESTATIONS INTEGREES A PASSER ENTRE LA COMMUNE ET LA SPLAAD TELLE QU'ELLE EST ANNEXEE A LA PRESENTE DELIBERATION,
- D'AUTORISER M. LE MAIRE A SIGNER LA CONVENTION DEFINITIVE AINSI QUE TOUT ACTE A INTERVENIR POUR SON APPLICATION,
- D'AUTORISER LA SPLAAD A PERCEVOIR DIRECTEMENT LES SUBVENTIONS SUSCEPTIBLES D'ETRE ACCORDEES POUR LE FINANCEMENT DE CETTE OPERATION.

Monsieur Gondellier attire l'attention des élus sur la page 34 de la convention : c'est la première fois qu'une convention d'aménagement prend en compte des orientations que souhaitait donner à son projet la Commune :

- *en bleu : des zones « tampon » vis-à-vis de l'habitat existant*
- *en vert : des zones des protection de la mare et de l'habitat humide*
- *en orange : les bâtiments communaux déjà construits et qui vont être ré analysés dans le projet*
- *en jaune : les jardins familiaux à réintroduire dans l'opération*
- *en rouge : des cônes de vues que nous souhaitons nécessaires depuis la RD 974 sur le pigeonnier et l'Eglise. Cependant, à ce jour, nous ne voyons pas le colombier depuis la RD).*
- *Toutes les petites étoiles sont des zones de protection des puits existants sur le site.*

Bien entendu, nous ne pourrions pas forcément tout sauvegarder mais c'est inscrit dans la concession d'aménagement ce qui est un point positif : $45\ 000\ m^2 - 19\ 985\ m^2 = 25\ 000\ m^2$ qui nous permettrons de répondre aux objectifs du SCOT qui s'impose à nous. Nous sommes dans les communes de la 1^{ère} couronne qui doivent répondre à une urbanisation de 50 logements à l'hectare, soit 125 à 150 logements sur ce projet.

Monsieur Verpillot s'interroge sur les 250 000 € que la Commune doit à la SEMAAD, cela en est où ?

Monsieur Gondellier rappelle qu'il doit négocier avec le futur repreneur et que pour l'instant il n'est pas connu donc il ne peut rien dire de plus.

Monsieur Verpillot demande si cela ne devait pas être réglé dans les 6 mois ?

Monsieur Gondellier confirme et précise que, dès demain, il reprendra son bâton de pèlerin.

Monsieur Verpillot signale qu'il ne reste que deux mois.

Monsieur Gondellier : vous savez ce que l'on peut faire en deux mois ? un budget primitif 2011, on va avancer au moins 3 opérations, la rénovation de la mairie pour 1,5 millions, l'électricité pour 1,5 millions, par contre, je vous demanderai 2 mois de plus pour le Ludomaine.

Monsieur Gondellier précise : bien sûr, il a conscience du délai, mais les études nous/vous appartiennent.

**Interventions des élus de la liste « Marsannay demain : la qualité de vie »
Monsieur Viennet**

Les mêmes causes produisant les mêmes effets

Nous voterons contre tout projet d'urbanisation du site « En Saint Urbain » quel qu'il soit... ZAC ou Éco quartier, Semaad ou Splaad , c'est bonnet blanc ou blanc bonnet. !

En effet, cette zone humide unique en biodiversité , de jardins à caractère social, de maraîchage, de vignes, de friches est essentielle à notre environnement et à notre qualité de vie.

C'est encore un non-sens d'appeler Eco-quartier, un projet « unique » détruisant tout un tissu de biodiversité... car ne rêvons pas, la protection affichée des jardins et des puits n'est qu'un leurre : que deviendront tous ces espaces environnés de béton ?

Par ce projet un nouveau quartier naîtra et sera éloigné des commerces et services, générera un trafic supplémentaire et nuisances, contrairement à ce qui est affirmé dans la convention, avec un surcoût de construction.

- Autre contradiction : Avec l'existence de 8000 logements vides sur l'agglomération, plus des projets importants de construction (1500 logements et +) au sud de Dijon, est-il justifié de persévérer dans cette réalisation sur la commune de Marsannay-la-Côte ? Qui est unique dans sa spécificité de village viticole et touristique au sein du Grand Dijon.

D'ailleurs le site « Dijon-Côte de Nuits » vient d'être distingué et labellisé comme « Vignobles et Découvertes » par le ministère du Tourisme.

- Sachons préserver cette exception et anticiper l'inscription de Dijon, de la Côte Viticole et de ses terroirs au patrimoine mondial de l'UNESCO en arrêtant définitivement ce projet et en réfléchissant tous ensemble à d'autres implantations possibles pour une meilleure répartition de l'habitat sur la commune.

Monsieur Viennet : d'ailleurs, depuis, on a trouvé d'autres solutions qui ont vu le jour : Roupnel, derrière le Novotel. Donc, il y a d'autres choix.

Monsieur Gondellier rappelle que la Loi SRU s'applique que ce soit un gouvernement de gauche ou de droite, c'est bonnet blanc et blanc bonnet, notre spécificité communale ne compte pas. 5 000 personnes vont arriver sur le Grand Sud et pas une à Marsannay la Côte. Si nous ne voulons pas descendre au niveau démographique, nous devons construire : chacun a le droit de s'exprimer sur ce sujet, il y aura les mêmes procédures : enquête publique....Ce qui le rassure et, contrairement à ce qui est dit, et en application de ce qui est dit dans la convention, si elle n'est pas respectée on pourra résilier et cela ne nous coûtera rien.

Monsieur Verpillot demande combien il y aura de logements sociaux à loyer modéré ? Dans votre projet il y en aura combien ? Car cela ne répondra pas à la Loi SRU.

Monsieur Gondellier précise : Non, ce sera un début : 50 %, pas plus car ce n'est pas en faisant 100 % que l'on fait de la mixité sociale et intergénérationnelle. Il y a un an on parlait de pass-foncier, manque de bol, l'Etat est revenu dessus... plus de passe-foncier, mais il y aura autre chose. Ce sera 120, 150n 170 logements. Je ne sais pas. Je ne suis pas architecte, c'est en fonction des contraintes.

**Intervention de la liste « Changements et Progrès pour Marsannay »
Monsieur Bailly**

Convention de prestations intégrées portant convention d'aménagement entre la commune et la SPLAAD

Le 7 novembre 2003, monsieur Laborier, Maire de Marsannay, a signé, avec la SEMAAD, Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise, une convention publique d'aménagement pour la réalisation d'un quartier en Saint-Urbain.

Après de nombreux reports et avenants, dont nous ne reprendrons pas le détail, vous nous avez demandé, en Conseil municipal **du 14 décembre 2009, d'accepter la signature d'un avenant n° 4 au terme duquel il était proposé** de reprendre l'ensemble des études permettant d'aboutir à un dossier de création de ZAC pour le 31 Décembre 2010 au plus tard.

Puis lors du conseil municipal du 21 juin 2010, vous avez, vous et votre majorité, décidé de mettre fin à cette convention en précisant que le compte de liquidation définitif faisait apparaître un montant de **253 715, 28 euros TTC, comptes arrêtés au 11 juin 2010**, à régler à la SEMAAD, par la commune dans les 6 mois maximum.

Durant l'été, le 25 juillet 2010, dans un entretien accordé au quotidien **le Bien Public**, vous avez déclaré que le compte de liquidation pourrait s'élever à **426 000 euros, voire plus. Cette information n'a jamais été démentie dans ce quotidien.**

Lors du Conseil municipal du 13 septembre 2010, nous vous avons posé la question de savoir, quelle somme devrait régler la commune à la SEMAAD consécutivement à la résiliation de la convention pour Saint-Urbain et vous nous avez répondu que vous ne pouviez pas régler une somme différente à celle votée par l'assemblée délibérante de la commune, **soit 253 715,28 euros TTC.**

Dans votre édito du dernier bulletin municipal d'octobre 2010, vous plaisantiez sur les « montants extravagants qui circulaient, colportés par une rumeur qui ne saurait cacher ses origine », mais dont vous êtes, vous-même, à l'origine par le biais de votre entretien du Bien Public, et vous annonciez un nouveau « coût exact de résiliation » de 203 125,02 euros.

Et aujourd'hui, vous nous demandez de signer une nouvelle convention d'aménagement avec la SPLADD, Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise qui est, nous le rappelons la sœur jumelle de la SEMAAD, avec, à leurs têtes, les mêmes dirigeants.

Vous avez, il est vrai, la majorité dans cette assemblée. Le pouvoir, qui vous appartient, vous a été délégué par les citoyens de cette commune qui n'admettront pas que vous décidiez seul, sans le contrôle de l'opposition qu'ils ont également élue pour tenir ce rôle.

Ils n'admettront pas qu'une partie de la population soit tenue à l'écart des décisions qui concernent leur avenir.

En effet, le comité éco-quartier que vous présidiez **et qui pouvait se révéler une réelle avancée** pour ce projet, s'est, **face à votre intransigeance, disloqué avant la fin de ses travaux**, tous les participants - hors ceux de Vivre Ensemble à Marsannay » et deux personnes de la société civile que vous aviez désignées- l'ayant quitté avant son terme.

Par définition, Monsieur le Maire, un éco-quartier est un quartier voulu, accepté, pensé par les riverains et par ses habitants. Par définition, en Saint Urbain, vous allez donc construire un quartier, mais non un éco-quartier.

Vous avez décidé de piloter seul ce projet en Saint-Urbain, nous vous laisserons décider seul de la suite à donner et nous vous laisserons assumer seul vos responsabilités devant les électeurs de Marsannay, à qui vous devrez rendre des comptes le moment venu.

Les élus de la liste « Changements et Progrès pour Marsannay » s'abstiendront sur ce dossier.

Monsieur Gondellier a plusieurs remarques : la SEMAAD, il faut arrêter sur ce montant, vous n'avez vraiment rien à faire. Pourquoi j'ai retiré la décision au mois de Juillet, vous le savez très bien, il faut avancer. rappelle qu'il y a une décision du Conseil Municipal pour une somme de 253 000 €. Vous dites que ce n'est pas un écoquartier, cela n'engage que vous et il transmettra au Président de la SPLAAD qui va sûrement apprécier votre intervention. Un Ecoquartier labellisé ISO 14001, si ce n'est pas un écoquartier pour vous, c'est votre problème. Aujourd'hui, il y a tout à créer. Il n'y a pas encore d'écoquartier En St Urbain. Il y a une concession d'aménagement qui est présentée, après le cahier des charges est à faire maintenant. Il faut aller vite, construire des logements dans l'intérêt de tous en respectant les gens qui sont sur place.

Par ailleurs, il précise qu'il ne partage pas l'avis selon lequel ce serait un handicap pour la valorisation entre Dijon et Nuits St-Georges ou Beaune du niveau du classement de l'Unesco. Il serait bien de passer plus de temps sur d'autres sujets pour avancer sur ce dossier plutôt que de penser que notre écoquartier, qui sera pour moi un plus, sera un handicap pour ce classement. Aujourd'hui, ce que l'on voit en arrivant de Beaune, à gauche, ce n'est pas terrible. Inscrire cela sur le patrimoine de l'UNESCO, il ne vaut mieux pas les faire passer par là.

Monsieur Viennet : je ne sais pas, je ne connais pas.

Monsieur Gon dellier rappelle que ce qu'on voit aujourd'hui en arrivant sur Dijon en terme d'espace, ce n'est pas terrible. Et c'est là-dessus que travaille le comité de l'UNESCO. qu'il est un fervent défenseur du dossier, que la Commune est adhérente à l'Association, il fait partie des réunions, mais il y d'autres problèmes à régler plus rapidement si l'on veut avancer sur ce dossier.

Monsieur GUYARD n'a pas pris part au vote.

**LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE PAR 20 VOIX POUR DONT 1 POUVOIR,
5 VOIX CONTRE DONT 2 POUVOIRS (MME PAGEAUX – MM. VERPILLOT – VIENNET)
ET 3 ABSTENTIONS (MME TISSERANDOT – MM. BAILLY – SIRANDRE).**

CESSION DE TERRAINS A MPC CONSEILS CBRE RUE LOUIS LUMIERE – RAPPORTEUR : JEAN FRANCOIS GONDELLIER

Suite à la liquidation de la Société SOTRIMEST, la Commune a préempté quelques parcelles dans le secteur de la Rente Logerot, par acte notarié du 16 Décembre 1999.

La Commune a été contactée par la Société MPC CONSEILS CBRE, qui est déjà installée Parc Acti Sud – 11 rue Louis Lumière à Marsannay la Côte et qui souhaite s’implanter à proximité.

Cette société propose de nous acheter les parcelles suivantes au prix de 45 € HT le m² :

BC 182	150 m2
BC 185	<u>113 m2</u>
Total	263 m2

Soit 263 m² à 45.00 € : 11 835.00 €.

Cette Société complètera cette acquisition par une autre relative à la parcelle BC 180 de 660 m² que l’acquisition des deux parcelles communales désenclavera. La surface totale ainsi disponible sera de 923 m².

La Commission des Finances a émis un avis favorable à la majorité des membres présents.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- DE DONNER SON ACCORD POUR LA CESSION PAR LA COMMUNE DE LA PARCELLE CI-DESSUS DESIGNEE, AUX CONDITIONS PRESENTEES, A LA SOCIETE MPC CONSEILS CBRE OU TOUTE SOCIETE QUI S’Y SUBSTITUERAIT,
- DE DESIGNER MAITRE LAUREAU, NOTAIRE, POUR LA REDACTION DE L’ACTE DE CESSION,
- DE DIRE QUE LES FRAIS DE NOTAIRE SERONT PRIS EN CHARGE PAR L’ACQUEREUR,
- D’AUTORISER MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER TOUTE PIECE NECESSAIRE,
- DE DIRE QUE LES CREDITS NECESSAIRES SONT INSCRITS AU BUDGET 2010.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L’UNANIMITE.

ACQUISITION DE PARCELLES DE VOIRIE A LA SOCIETE SOTRIMEST RUE LOUIS LUMIERE – RAPPORTEUR : JEAN FRANCOIS GONDELLIER

La Société SOTRIMEST a réalisé, entre 1990 et 1995, un lotissement à vocation économique sur la Commune, dans la zone de la Rente Logerot.

Cette Société a rencontré des difficultés et les derniers terrains ont été préemptés par la Commune par acte du 16 Décembre 1999.

Cependant, SOTRIMEST, en liquidation, est restée propriétaire de quelques parcelles de voirie, dont la parcelle d’assiette de la rue Louis Lumière qui est dans un bon état d’entretien. Il est possible, aujourd’hui, de régulariser cette situation.

Il s’agit des parcelles :

- BC 129 - Solde de transformateur	15 m2
- BC 130 - Solde de voirie	80 m2
- BC 142 - Rue Louis Lumière	2 166 m2
- BC 159 - Solde de voirie	20 m2
- BC 165 – Solde de voirie	<u>2 m2</u>
soit un total de	2 283 m2

Cette acquisition se fera à l’euro symbolique au profit de la Commune.

La commission des Finances a émis un avis favorable à la majorité des membres présents.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- DE DONNER SON ACCORD POUR L'ACQUISITION, PAR LA COMMUNE DES PARCELLES, CI-DESSUS DESIGNÉES AUX CONDITIONS PRÉSENTÉES,
- DE DESIGNER MAITRE LAUREAU, NOTAIRE, POUR LA REDACTION DE L'ACTE D'ACQUISITION,
- DE DIRE QUE LES FRAIS DE NOTAIRE SERONT PRIS EN CHARGE PAR LA COMMUNE,
- D'AUTORISER MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER TOUTE PIECE NECESSAIRE EN CETTE AFFAIRE,
- DE DIRE QUE LES CREDITS NECESSAIRES SONT INSCRITS AU BUDGET 2010.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE.

ACQUISITION D'UN TERRAIN INSCRIT AU PLAN LOCAL D'URBANISME EN EMPLACEMENT RESERVE N° 9 DANS LE SECTEUR DE LA ZAE DE LA RENTE LOGEROT – RAPPORTEUR : JEAN FRANCOIS GONDELLIER

La modification du Plan Local d'Urbanisme adoptée lors du Conseil Municipal du 13 septembre 2010 entérine la création d'un emplacement réservé n° 9 destiné à l'élargissement du chemin situé entre Marsannay la Côte et Perrigny les Dijon, au sud de la ZAE de la Rente Logerot.

Le propriétaire du terrain concerné nous a fait savoir qu'il était disposé à nous le céder.

L'acquisition concerne une partie de la parcelle BE 15 de 3 m de large sur 27,51 m de long, soit une surface de 82,53 m² au prix de 45 € le m² : 3 713,85 € HT.

L'avis des Domaines a été obtenu en date du 12 Mars 2010.

La commission des Finances a émis un avis favorable sur cette affaire à la majorité des membres présents.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- DE DECIDER DE PROCEDER A L'ACQUISITION DE LA PARTIE DE PARCELLE CI-DESSUS DESIGNEE AUX CONDITIONS PROPOSEES,
- DE DESIGNER MAITRE LAUREAU, NOTAIRE, POUR LA REDACTION DE L'ACTE D'ACQUISITION,
- DE DIRE QUE LES FRAIS DE NOTAIRE SERONT PRIS EN CHARGE PAR LA COMMUNE,
- D'AUTORISER MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER L'ACTE D'ACQUISITION CORRESPONDANT AINSI QUE TOUTES PIECES UTILES EN CETTE AFFAIRE.
- DE DIRE QUE LES CREDITS NECESSAIRES SONT INSCRITS AU BUDGET 2010.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE.

VOIRIES

CONVENTION DE SERVITUDE AVEC GrDF – RAPPORTEUR : PHILIPPE GUYARD

Le raccordement en GAZ NATUREL de la ZAE « LA RENTE LOGEROT » sise en lieu dit LA RENTE LOGEROT, implique la création d'un réseau souterrain de gaz « moyenne pression ».

Les parcelles concernées par cette servitude sont les suivantes :

- BE 160 rue Pierre de Coubertin lieu dit la « RENTE LOGEROT » pour une contenance de 17 a et 37 ca
- BE 214 rue Pierre de Coubertin lieu dit la « RENTE LOGEROT » pour une contenance de 6 a et 16 ca
- BE 216 rue Pierre de Coubertin lieu dit la « RENTE LOGEROT » pour une contenance de 0 a et 03 ca
- BE 199 rue Pierre de Coubertin lieu dit la « RENTE LOGEROT » pour une contenance de 0 a et 13 ca
- BE 171 rue Pierre de Coubertin lieu dit la « RENTE LOGEROT » pour une contenance de 1 a et 92 ca
- BE 175 rue Pierre de Coubertin lieu dit la « RENTE LOGEROT » pour une contenance de 1 a et 71 ca
- BE 204 rue Pierre de Coubertin lieu dit la « RENTE LOGEROT » pour une contenance de 15 a et 45 ca

En vue de permettre l'établissement et l'exploitation sur les dites parcelles du réseau souterrain GAZ NATUREL il est nécessaire de signer une convention de servitude avec GrDF.

La commission Travaux, Voirie, Environnement et Développement durable ainsi que la commission des Finances ont émis un avis favorable sur cette affaire à la majorité des membres présents.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'AUTORISER MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER LA CONVENTION DE SERVITUDE CI-DESSUS DESIGNEE AVEC GrDF ET TOUT AUTRE DOCUMENT UTILE EN CETTE AFFAIRE,
- DE DIRE QUE LES FRAIS CONCERNANT CETTE AFFAIRE SONT A LA CHARGE DE GrDF.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC ErDF POUR LA CREATION D'UNE FRESQUE SUR UN POSTE DE DISTRIBUTION ELECTRIQUE – RAPPORTEUR : PHILIPPE GUYARD

En 2008, La Commune, dans sa politique d'amélioration du cadre de vie et de l'environnement des ses habitants, a fait décorer deux postes de distribution électrique publique. Elle souhaite continuer dans cette démarche et mener une action sur l'aspect esthétique d'un poste de distribution électrique publique en 2010.

« Poste avenue Marguerite de Salin » situé face au groupe scolaire Wallon

Pour sa part, ErDF, particulièrement sensible à cette démarche environnementale, est soucieux de s'impliquer dans cette action et s'engage à payer les frais de peinture, à concurrence d'un montant maximal de 300,00 €

Le plan de financement des travaux est le suivant :

Coût des travaux pour le poste	1 000,00 €
Participation ErDF	300,00 €
Autofinancement de la Commune	700,00 €

Les commissions Travaux, Urbanisme, Environnement et Développement Durable et celle des Finances ont émis un avis favorable à la majorité des membres présents.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'AUTORISER MONSIEUR LE MAIRE, A DONNER SON ACCORD SUR LES TERMES DE LA CONVENTION A SIGNER AVEC ErDF,
- D'AUTORISER MONSIEUR LE MAIRE, A SIGNER TOUT DOCUMENT RELATIF A CETTE AFFAIRE,
- DE DIRE QUE LES CREDITS NECESSAIRES SONT INSCRITS AU BUDGET 2010.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE.

DENOMINATION DE LA NOUVELLE VOIRIE DE LA RENTE LOGEROT « RUE DES HERBIOTTES » - RAPPORTEUR : PHILIPPE GUYARD

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAE de la Rente Logerot, il est prévu la réalisation d'une voirie de desserte qui partira du rond point du stade pour se terminer à la limite de Perrigny les Dijon.

Il convient de donner un nom à cette voirie et il est proposé de reprendre le nom d'un lieudit situé à proximité : « Les Herbiottes ».

La Commission des Travaux, Voirie, Environnement et Développement Durable a émis un avis favorable à la majorité des membres présents.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- DE DECIDER DE NOMMER LA RUE CI-DESSUS DESIGNEE « RUE DES HERBIOTTES »,

- D'AUTORISER MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER TOUT DOCUMENT UTILE EN CETTE AFFAIRE.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE.

TRAVAUX - BATIMENTS

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES CONCERNANT L'ACQUISITION ET LA MAINTENANCE DES EXTINCTEURS – RAPPORTEUR : PHILIPPE GUYARD

Le code des marchés publics permet la création de groupement de commandes, notamment entre les collectivités locales et leurs établissements publics. Dans le cadre d'une démarche de mutualisation permettant de réaliser des économies et d'opérer une rationalisation des moyens, il est proposé de constituer un groupement de commandes pour l'acquisition et la maintenance des installations de lutte contre l'incendie.

Ce groupement serait constitué de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, de la Ville de Dijon, de son Centre Communal d'Action Sociale, de ses régies personnalisées de La Vapeur et de l'Opéra Dijon et de la commune de Marsannay-la-Côte. Les conditions de fonctionnement du groupement sont définies dans la convention à signer.

Le groupement a pour objet de coordonner la procédure de consultation relative à l'acquisition et la maintenance des installations de lutte contre l'incendie pour couvrir les besoins des différents acheteurs tels qu'ils sont définis préalablement à la convention par ces derniers. L'ensemble des prestations est estimé à 120 000 € au titre de l'année 2011.

Le coordonnateur du groupement est la Ville de Dijon et est notamment chargé de signer et de notifier le ou les marchés, chacun des membres du groupement en assurant, pour ce qui le concerne, l'exécution.

La commission Travaux, Urbanisme, Environnement et Développement Durable et celle des Finances ont émis un avis favorable à la majorité des membres présents.

Il est demandé Conseil Municipal :

- DE DECIDER DE LA CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE, LA VILLE DE DIJON, SON CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, SES REGIES PERSONNALISEES DE LA VAPEUR ET DE L'OPERA DIJON ET LA COMMUNE DE MARSANNAY-LA-COTE POUR L'ACQUISITION ET LA MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE ;

- DE DESIGNER LA VILLE DE DIJON COMME COORDONNATEUR DU GROUPEMENT CHARGE DES OPERATIONS DE SELECTION DU OU DES COCONTRACTANTS, DE LA SIGNATURE ET DE LA NOTIFICATION DU OU DES MARCHES ;

- D'APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION A INTERVENIR ENTRE LES PARTIES ET D'AUTORISER MONSIEUR LE MAIRE A Y APPORTER, LE CAS ECHEANT, DES MODIFICATIONS DE DETAIL NE REMETTANT PAS EN CAUSE SON ECONOMIE GENERALE ;

- D'AUTORISER MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER LA CONVENTION DEFINITIVE AINSI QUE TOUT ACTE A INTERVENIR POUR SON APPLICATION.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE.

CULTURE – ANIMATION DE LA VIE LOCALE

CONVENTION AVEC LE CERCLE LAIQUE MARSANNAY (C.L.M.) – RAPPORTEUR : NELLY OBLIN

Une convention d'une durée de 5 ans avait été passée en 2005 entre la Commune et le Cercle Laïque Marsannay (C.L.M.) en raison de l'importance que constituent les huit sections du C.L.M. dans le sport et la culture à Marsannay-la-Côte. Cette convention étant arrivée à échéance, il est proposé de passer une nouvelle convention avec le CLM pour une durée identique.

Cette convention fixe notamment les points suivants :

- nature des aides municipales (mises à disposition d'équipements, subventions),

- conditions d'utilisation des équipements mis à disposition (respect du planning, conditions financières, assurance...),
- en contrepartie, participation du C.L.M. à la vie locale.

Le C.L.M. comprend 8 sections, 5 sportives (football ; yoga ; handball ; cyclotourisme ; tennis de table) et 3 culturelles (Petit Théâtre ; Compagnie Diabolo ; Photo Ciné Son).

La commission Action Culturelle, Animation de la Vie locale ainsi que la commission des Finances ont émis un avis favorable à la majorité des membres présents.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- DE DONNER SON ACCORD SUR LES TERMES DE LA CONVENTION A INTERVENIR AVEC LE C.L.M.,
- D'AUTORISER MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER CE DOCUMENT.

Monsieur RENARD n'a pas pris part au vote.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE.

CONVENTION AVEC LE MUSEE DES BEAUX-ARTS DE DIJON POUR LA MISE EN DEPOT D'ŒUVRES INSCRITES A L'INVENTAIRE – RAPPORTEUR : NELLY OBLIN

Depuis de nombreuses années, la Commune de Marsannay-la-Côte est dépositaire d'œuvres inscrites à l'inventaire du musée des Beaux-Arts de Dijon. Au nombre de cinq, celles-ci sont accrochées dans différents locaux communaux : mairie, église et Office de Tourisme.

Le musée des Beaux-Arts souhaite officialiser cet état de fait par la signature d'une convention avec la Mairie de Marsannay-la-Côte.

Le dépôt est consenti pour une durée de cinq ans renouvelable par tacite reconduction.

Le dépositaire s'engage à respecter les dispositions particulières requises par le déposant pour :

- les conditions de sécurité des œuvres déposées dans le lieu de dépôt,
- les conditions de conservation et de présentation des œuvres déposées au sein des différents locaux communaux.

Les œuvres déposées feront l'objet d'une vérification tous les cinq ans par le musée des Beaux-Arts de Dijon.

Le dépositaire n'est pas autorisé à photographier les œuvres déposées, et toute reproduction à des fins d'exploitation commerciale d'une œuvre déposée est interdite.

La commission Action culturelle, Animation de la Vie locale a donné un avis favorable à la majorité des membres présents.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- DE DONNER SON ACCORD SUR LES TERMES DE LA CONVENTION A INTERVENIR AVEC LE MUSEE DES BEAUX-ARTS DE DIJON,
- D'AUTORISER MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER TOUT DOCUMENT UTILE EN CETTE AFFAIRE.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE.

ADMINISTRATION GENERALE

INFORMATIONS RELATIVES A L'EXERCICE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Conformément à l'application de la délibération du 9 juin 2008, par laquelle le Conseil a donné délégation au Maire, ce dernier doit rendre compte des décisions prises (article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Par **arrêté N° 16** du 10 septembre 2010, un contrat est contracté auprès du Crédit Mutuel pour, l'ouverture d'une ligne de trésorerie, d'un montant maximum de 700 000.00 €, pour le financement des besoins de trésorerie.

Les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Durée : 12 mois
- Index des tirages : T4M
- Taux d'intérêts : index + marge de 0.55 point de base
- Périodicité de facturation des intérêts : trimestrielle
- Commission de réservation : 700 euros

Un tableau récapitulatif des déclarations d'intention d'aliéner relatif à la période du 13 août 2010 au 13 octobre 2010 a été annexé à la note de synthèse générale.

Madame Tisserandot demande si l'on a des besoins en trésorerie actuellement.

Monsieur Gondellier précise que non nous avons eu la vente des terrains. Cependant, il est important d'avoir de l'argent quant on en a besoin, l'état peut, par exemple, décaler ces versements de dotations. Aujourd'hui, nous ne tirons pas cette ligne mais nous pouvons en avoir besoin notamment lorsque nous avons des gros travaux à régler et, d'une façon plus générale, nous respectons la Loi LME qui nous impose un délai de paiement de 30 jours. Nous essayons de l'appliquer pour avoir de bonnes relations avec nos fournisseurs et nous avons aussi un train de paies à assurer chaque mois. Le nerf de la guerre c'est la trésorerie. On a cette ligne pour 12 mois, au cas où. On ne peut pas vivre à crédit, dans les Collectivités, on n'a pas le droit de présenter un budget déficitaire, l'Etat nous l'interdit. Le seul qui peut le faire, c'est lui. Mais cette ligne de trésorerie est une précaution, j'espère ne pas m'en servir.

LE CONSEIL A PRIS ACTE DE CES DISPOSITIONS.

Questions écrites de la liste « Changements et Progrès pour Marsannay »

Question N° 1 : Madame Tisserandot

Où en est le projet de marché d'études d'œuvre pour la restructuration de la mairie ?

Elle précise qu'ils ont la réponse puisqu'on a vu que la consultation est lancée, mais on voulait savoir si c'est toujours Edifices qui s'en occupe.

Monsieur Gondellier précise que la consultation pour trouver un accompagnement à la Maîtrise d'Œuvre pour ce projet a été lancée le 19 Octobre 2010 et se terminera le 10 novembre 2010. Edifice pourra peut-être postuler, mais nous n'avons plus de contrat avec cette Société. Mais nous n'avons plus de contrat avec Edifices.

Question N° 2 : Madame Tisserandot

Un habitant de Marsannay s'étonne que la rue DARDELIN, qui est une voie privée, ait été rénovée avec l'argent de la municipalité c'est à dire de l'argent public. Cette rue, qui n'est pas classée dans le domaine public comme tant d'autres situées dans les trois quartiers de Marsannay, sert au passage de tous les usagers.

Les termes de la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010, validé par une décision du 6 octobre 2010 du Conseil Constitutionnel, disposent que "la propriété des voies privées ouvertes à la circulation publique dans des ensembles d'habitations peut, après enquête publique, être transférée d'office sans indemnité dans le domaine public de la commune sur le territoire de laquelle ces voies sont situées (...)".

Comptez-vous régulariser rapidement, par une seule et unique procédure, le classement de voies qui sont utilisées journalièrement par les habitants de la commune, comme par exemple la rue des Géranius, la rue du Puits de Têt et l'ensemble des rues de Cap Sud ?

Sauf erreur de ma part, vous avez posé la question à plusieurs reprises en commission Travaux et notamment lors de la dernière qui s'est tenue le 13 Octobre. Philippe GUYARD vous a répondu que le travail était en cours et que ce n'était pas chose facile et rapide à réaliser.

Comme vous le précisez, la décision du Conseil Constitutionnel date du 6 octobre dernier et nous ne sommes que le 25 octobre. Vous me reprochez d'aller trop vite pour l'écoquartier en 2 mois et vous voudriez qu'en 19 jours... Nous ne manquerons pas d'utiliser cette possibilité si elle peut nous aider dans nos différentes démarches.

A ce jour, 26 rues ou impasses de la Commune appartiennent encore à des copropriétaires, notamment dans le secteur d'activités économiques, mais quelques unes aussi au Bourg ou à la Champagne Haute

Depuis la date de la dernière délibération du Conseil Municipal (15 Juin 2009) actant le classement dans le domaine public des voiries communales pour 22 941 ml, nous avons repris l'Impasse du Guidon (acte notarié du 22 Avril 2010). Par ailleurs, le Conseil d'aujourd'hui m'a autorisé à signer un acte pour reprendre la totalité de la rue Louis Lumière.

De plus, deux voies sont en cours de reprise : l'allée du Clos des Portes et la rue de la Côte Fleurie. Cependant ces reprises nécessitent de mener des enquêtes publiques car les copropriétaires ne sont pas tous connus. Le Grand Dijon a été sollicité pour ces procédures, celui-ci nous a donné une réponse positive mais son planning étant très chargé, nous devons attendre sa disponibilité.

Un programme de reprise est établi duquel il ressort qu'il nous restera, après ces opérations, 22 rues ou impasse à reprendre, mais il faut savoir que certains copropriétaires refusent cette reprise.

La DUP globale est, en effet, un moyen de le faire lorsque le nombre de reprises est important. Pour le moment, nous intervenons à l'amiable chaque fois que cela est possible.

J'illustrerai mes propos par la situation particulière de l'Allée des Cras, certains riverains prétendent que cette allée est privée et d'autres qu'elle fait partie du domaine public. Ce dossier est actuellement au Tribunal Administratif de Dijon qui devra statuer. Nous attendons sa position avec un certain intérêt.

Madame Tisserandot : Là, avec la décision du Conseil Constitutionnel.

Monsieur Gondellier : oui, mais attendez, toutes les lois... c'est comme la Loi SRU.

Question N° 3 : Madame Tisserandot

Suite aux incidents qui ont eu lieu ces derniers temps (essai d'enflammer les poubelles de Bachelard, tags divers, incidents assez graves rue Alosyus Bertrand...) ne serait-il pas possible d'augmenter les moyens des éducateurs de rue, qui font, auprès de nos jeunes un travail remarquable ?

Les conseils habituellement donnés d'implication des riverains ne peuvent plus suffire

Une nouvelle fois, vous nous suggérez d'augmenter la masse salariale de la commune en augmentant les moyens humains affectés au service prévention de la commune. Vous l'avez écrit.

Monsieur Sirandré : dans notre programme, il y avait la création d'un 3^{ème} poste de policier municipal.

Monsieur Gondellier : Ce n'est pas ce que disait votre collègue sur la masse salariale trop importante de notre commune.

Monsieur Sirandré : Non, il y avait une redistribution.

Monsieur Gondellier : peut importe.

Nous pensons que ce n'est pas en augmentant les moyens que nous réglerons les problèmes rencontrés. En effet, lors des incidents qui se déroulés rue Alosyus Bertrand, l'ensemble des moyens de prévention et répression étaient sur place à savoir notre service prévention, la Police Municipale et la Gendarmerie. Ces incidents sont regrettables mais ne sont pas liés à un manque de moyens de notre service prévention. Je n'en dirai pas plus sur ces incidents car une enquête de gendarmerie est en cours.

Je conclurai mes propos en reprenant le commentaire de notre service prévention concernant le comportement de certains jeunes :

« Encore une fois, le partage de l'information entre les surveillants du collège en interne, la Police Municipale et la prévention a été efficace dans la mise en place d'une véritable mission de prévention, chaque partenaire à son niveau peut aider l'autre dans sa démarche préventive »

Je tiens également à préciser que ce service est entièrement à la charge de la commune, nous ne bénéficions d'aucune subvention ce que n'est pas le cas des communes qui bénéficient du service des correspondants de nuit car nous sommes une commune riche. L'observatoire de l'habitat place notre Commune dans cette zone. Mais ce n'est pas, malheureusement, les éducateurs de rues qui vont aller éduquer les parents.

Question N° 4 : Monsieur Sirandré

De nouveaux permis de construire ont été accordés, rue de la Maladière. Les nouveaux logements privés, rue des Vignes, rue du Rocher, sont terminés ou presque terminés. Le permis de construire du lotissement Erhet ou Roupnel sera bientôt accordé après les deux mois légaux d'affichage. Les logements Hugo sont en phase de finition.

Pouvez-vous :

- Faire le point sur le nombre de logements existants à Marsannay, par catégorie : accession à la propriété, locatifs privés, locatifs répondant à la loi SRU.
- Donner le nombre définitif de logements qui seront construits rue Eiffel.
- Donner le nombre de logements HLM par bailleur social.

Il vous est toujours possible de venir consulter les documents du dernier recensement au Service Administration Générale.

Quelques chiffres :

Source Recensement population 2006 :

Catégorie :

Nombre total de logements : 2 170.

Nombre de résidences principales : 2 111

Résidences secondaires et logements occasionnels : 11

Logements vacants : 48

Qui ne sont pas forcément des logements vacants à titre perpétuel, mais à l'instant T.

Type d'habitat :

Maisons : 1926 (il faudrait arrêter d'en faire)

Appartements : 229

Autres : 15 (je ne sais pas ce que c'est)

Statut d'occupation :

Propriétaires : 1 794

Locataires : 287

Autres : 136 (logés gratuitement...) ce sont, notamment, des jeunes qui habitent chez leur parents et qui ne payent pas de loyer.

Locatifs répondant à la loi SRU :

204 au 1^{er} Janvier 2010 (source inventaire des logements locatifs sociaux – Préfecture – DDT)

On va aller voir bientôt le Préfet à ce sujet pour les pénalités.

OPAC : 15

ORVITIS : 167

VILLEO (Foyer Dijonnais) : 1

SCIC Habitat : 21

En ce qui concerne le nombre de logements Rue Eiffel, rien n'est arrêté pour le moment tant que la sécurisation du Rond Point Novotel n'est pas réalisé. Je me demande en quoi cela vous intéresse puisque vous ne soutenez pas ce projet. Je dois rencontrer prochainement le Directeur d'Orvitis pour évoquer ce projet.

Madame Tisserandot : on a émis de fortes réserves, on n'a pas dit qu'on ne soutenait pas. A chaque fois vous vous trompez, Monsieur le Maire.

Monsieur Gondellier : soit on est pour, soit on est contre.

Monsieur Sirandré : on peut demander des aménagements tout de même.

Monsieur Gondellier : au fait, je n'ai pas vu copie de votre courrier au Président du Conseil Général pour lui demander la sécurisation de la traversée de Novotel avec un appui fort de notre Conseiller Général.

Question N° 5 : Monsieur Bailly

Avez-vous prévu de faire un bilan de l'action des ambassadeurs de quartier ?

Vous avez déjà posé la question et la réponse est la même. Nous sommes à l'écoute des ambassadeurs comme eux le sont auprès de la population. Nous faisons le point avec eux en les réunissant en fin d'année, ce qui sera encore le cas cette année.

Ils nous transmettent régulièrement des informations que nous traitons afin qu'ils puissent répondre directement aux personnes les ayant interpellés.

Le bilan est permanent car notre priorité est de répondre dans les meilleurs délais et non de faire de grandes réunions médiatiques.

Question N° 6 : Monsieur Bailly

Conformément à votre programme de campagne électorale, vous avez organisé, en 2009, des réunions pour les jeunes de 14/17 ans et de 18/25 ans afin de leur demander quels seraient leurs souhaits, leurs besoins, leurs suggestions.

Il est vrai que, malgré des invitations personnelles, la participation à ces rencontres a été très faible. Où en est-on aujourd'hui ? Souhaitez-vous renouveler cette expérience ?

Juste un petit rappel :

30 juin 2008

311 jeunes de 14 à 17 ans invités – 16 coupons réponses retournés – une trentaine de présents – 5 ateliers – Plusieurs idées émergent : skate park – piste de BMX – city stade – terrains de jeux – site internet communal – création d'une journée culturo-festive pour les jeunes, etc....

3 avril 2009

Réunion en mairie avec un groupe d'une vingtaine de jeunes pour évoquer la création d'un city stade. En fait, ces jeunes sont venus pour la création d'une piste de BMX que nous ne sommes pas en mesure de réaliser pour l'instant.

6 mai 2009

650 jeunes de 18 à 25 ans invités – 15 présents.

Terrain multisports (city stade) – sécurité sur la commune – logement des jeunes – utilisation des terrains sportifs – espace de jeux pour les jeunes enfants – espace BMX.

Réponses aux demandes exprimées :

Terrain multisports : un temps envisagés, devant le collège et à côté du Centre MLK, le lieu est abandonné devant les réticences avancées et à la demande même des jeunes. La proposition du site de la Maison de Marsannay est retenue. Il sera réalisé dans le cadre du Ludomaine. Une somme de 40.000 € a été inscrite dans 2 budgets primitifs.

Sécurité sur la commune : Une réponse a été apportée par l'augmentation du volume horaire de la Prévention de Rue.

Utilisation des espaces sportifs : ouverture ponctuelle par l'animateur Interventions de Rue. Aménagement de pare ballons au terrain Wallon.

Espace BMX : cette demande émane d'un nombre restreint de jeunes et ne semblent pas faire l'unanimité de tous.

Terrain de jeux pour les jeunes enfants : Il s'agit du terrain CHAMPY que vous connaissez bien, tout le monde est d'accord pour mettre à disposition des jeunes un terrain mais ils ne le veulent pas devant chez eux. Nous retrouvons cette position dans d'autres dossiers.

De plus, un mail a été adressé par Jean RENARD le 25 juin 2009 à plusieurs jeunes qui avaient laissé leurs coordonnées pour leur donner les infos sur le city stade.

Tous les jeunes qui ont demandé des logements sur la Commune, en locatif, les ont obtenu.

D'une manière générale, nous reprendrons les rencontres avec les jeunes un peu plus tard. Je ne pense pas que des réunions annuelles systématiques soient désormais nécessaires. Une nouvelle forme de contact est envisagée sur des thèmes précis en fonction des centres d'intérêts.

D'autre part, nous avons des contacts réguliers avec les jeunes dans le cadre associatif, dans les centres de loisirs pré-ados et ados ainsi qu'à l'Espace Jeunes, via l'équipe d'encadrement.

Il ne faut pas oublier la journée Expression Jeunes qui se déroulera le samedi 6 novembre à la Maison de Marsannay-la-Côte et qui est une grande réussite.

Le Maire,

J-F. GONDELLIER